



## Mesures à prendre avec votre animal de compagnie si vous êtes infecté par le virus Covid-19

En ce dimanche 29 mars 2020, on compte maintenant plus de 2 840 cas de Covid-19 détectés au Québec et 257 en Montérégie.

La Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu tient à rappeler aux citoyens les mesures à prendre avec les animaux de compagnie en cette période de pandémie.

Il est important de se rappeler que le Coronavirus COVID-19 est un virus qui se transmet d'humain à humain. Il n'y a aucune preuve en ce moment que des animaux sauvages, le bétail ou les animaux de compagnie du Canada soient porteurs du coronavirus et risquent d'infecter les gens et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est claire à cet effet. Il n'existe aucun animal de compagnie infecté ou qui a des symptômes (fièvre, éternuement, problèmes respiratoires) malgré le grand nombre d'humains infectés au monde. Le poil des animaux est toutefois comme un objet ou même la peau et peut conserver le virus pendant quelque temps et être un vecteur de contamination. Si le virus survit quelques heures, voire 3 jours sur une surface sèche ou 6 jours sur une surface mouillée et que cela varie en fonction de la température, on comprend rapidement que le virus peut survivre quelques heures dans le pelage de l'animal comme toute autre surface sèche. Le museau quant à lui est humide. Si le propriétaire de l'animal a contracté le virus le pelage de l'animal devient, comme toute surface sèche, une source de contamination.

### Si vous ou une personne de votre résidence êtes infecté, veuillez :

- il ne faut pas abandonner ou se départir de son animal de compagnie. Rien ne justifie un tel comportement;
- évitez tout contact étroit avec l'animal;
- évitez de tenir, d'embrasser et de caresser l'animal;
- empêchez-le de vous lécher, de s'installer sur vous ou de dormir dans votre lit;
- évitez de tousser et d'éternuer sur lui ou à proximité de lui;
- demandez à un membre de votre ménage d'en prendre soin si possible;

- lavez-vous toujours les mains avant de toucher ou de nourrir votre animal;
- limitez les contacts de votre animal avec d'autres personnes et animaux;
- lavez votre animal avec un shampoing et séchez son poil souvent;
- gardez votre animal à l'intérieur ou sur votre propriété;
- évitez d'amener votre animal en établissement vétérinaire. S'il nécessite des soins appelez votre médecin vétérinaire. Il pourra effectuer une consultation téléphonique et possiblement prescrire de la médication si nécessaire;
- faites livrer la nourriture, la litière et les médicaments de l'animal à la maison. Payer à distance par carte de crédit;
- si vous devez être hospitalisé confiez votre animal à un membre de la famille.